

INSERTION

2018-2021



*L'insertion au cœur
de nos territoires.*

Pacte territorial local pour l'insertion (PTLI)

SDSeI Pau Agglomération

L'alliance du social et de l'emploi





Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil départemental

Le Département s'est investi depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à l'emploi des publics allocataires du RSA.

Ce choix repose sur une conviction forte : « le travail est un facteur d'insertion essentiel de participation à la vie de la cité et d'autonomie de la personne ».

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique des populations de nos territoires reste difficile, l'insertion doit être un levier au profit des personnes les plus fragiles.

Le Plan Départemental d'Insertion (PDI), adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décroiser ses politiques publiques. La politique Insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social et favorisant le retour à l'emploi. C'est bien une approche de parcours que nous construisons ensemble dans un continuum socio-professionnel favorisant l'insertion sociale et professionnelle de ces personnes.

Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion. Le Département a aussi souhaité une déclinaison sur les sept territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSsel) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

La politique Insertion s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi ; elle est inscrite dans le projet départemental d'action sociale qui est au cœur des territoires au même titre que les autres politiques relevant de la compétence du Département.



Trois questions à Anne-Marie BRUTHÉ, Conseillère départementale :

En quoi ce PTI est différent du précédent ?

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) a une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi, ce dans une approche de parcours construit avec la personne en recherche d'emploi et les socio-professionnels. Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) formalise la démarche partenariale des acteurs de l'insertion et de l'emploi. L'idée est d'agir ensemble dans l'accompagnement vers l'emploi tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire. C'est donc un ensemble de partenaires qui est engagé à nos côtés pour à la fois élaborer ce PTI et le mettre en œuvre avec 17 fiches action répondant aux orientations du Plan Départemental d'Insertion. Ce PTI est bien un cadre partenarial qui doit nous permettre d'ajuster notre politique Insertion aux regards des besoins et des évolutions nécessaires ; d'autres partenaires pourront venir nous rejoindre s'ils le souhaitent.

Pourquoi des PTLI ?

La réorganisation territoriale des services du Département acte la volonté de notre collectivité d'être un acteur de proximité. La territorialisation est une chance pour les politiques d'insertion parce que les besoins des territoires sont différents et que les réponses doivent être nécessairement différentes. En résumé, si le Programme Départemental d'Insertion permet de « penser globalement » la politique d'insertion, le Pacte Territorial Local pour l'Insertion (PTLI) permet « d'agir localement ».

Quel est votre regard sur l'insertion ?

Le contexte actuel de pénurie de ressources humaines dans plusieurs secteurs d'activité justifie que l'insertion ne soit plus une politique réservée aux professionnels du social, les entreprises ont à s'emparer de cette problématique. Ils le font déjà puisque plus de 330 entreprises de notre département adhèrent aux Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ). L'entreprise est le lieu d'insertion professionnelle ; nous avons à travailler ensemble, professionnels de l'insertion, de l'emploi, de l'entreprise et de la formation. La démarche partenariale impulsée par le Programme Départemental d'Insertion va dans ce sens, tout comme le dispositif de l'Accompagnement global. Le Plan Pauvreté reprend également, dans sa stratégie, l'alliance du social et de l'emploi. Parce que réinsérer une personne dans l'emploi, c'est lui offrir un emploi tout en l'accompagnant dans la recherche de solution de mobilité, de logement, de garde d'enfant... selon le territoire où il se trouve. Lorsque je suis allée sur les territoires j'ai pu mesurer l'engagement des professionnels, j'ai découvert les différentes démarches partenariales en cours, et tout ceci me conforte dans l'idée que le Pacte Territorial Local pour l'Insertion est un véritable outil qui aide à la formalisation, au renforcement, au développement des partenariats existants. Cette démarche contribue à l'efficacité de notre politique d'Insertion.

Sommaire

- 1.** Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?5
- 2.** Les enjeux de l'insertion sur le territoire8
- 3.** La déclinaison territoriale
du Programme Départemental d'Insertion13
- 4.** Les chantiers partenariaux à engager19
- 5.** Le pilotage, le suivi et l'évaluation du Pacte34

1

Pourquoi un Pacte Territorial Local pour l'Insertion ?

Le Département est un acteur majeur en matière de cohésion sociale et d'insertion. Au-delà de ses compétences obligatoires, en particulier le Revenu de Solidarité Active (RSA), le Conseil départemental s'engage dans des démarches actives pour lutter contre la précarité et améliorer l'insertion tant sociale que professionnelle des habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Le PDI, adopté à l'unanimité le 29 juin 2017, s'inscrit dans le nouveau projet départemental avec une ambition affirmée d'alliance du social et de l'emploi. Il porte la volonté du Département de décloisonner ses politiques publiques.

La politique Insertion est mise en œuvre dans une démarche partenariale avec l'ensemble des institutions et des acteurs du social et de l'emploi.

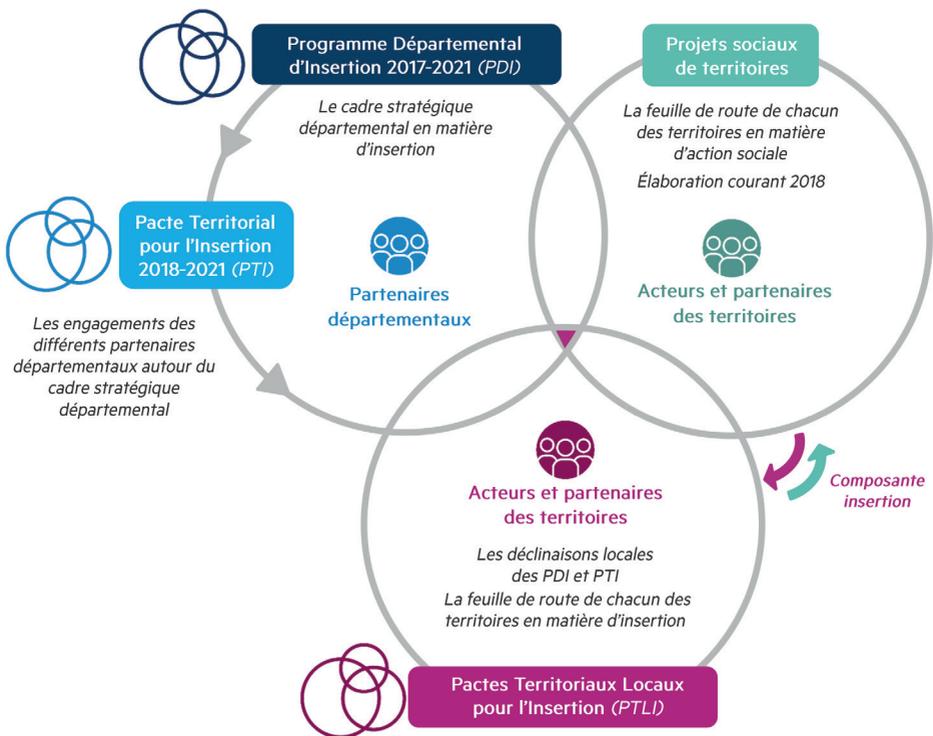
Si la loi n'a pas prévu explicitement la formalisation de Pactes Territoriaux d'Insertion à l'échelle infra-départementale, elle en laisse cependant la possibilité. Le PDI, qui fixe le cadre stratégique départemental, se décline aussi dans le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) signé avec les partenaires départementaux œuvrant aussi en matière d'insertion.

En Pyrénées-Atlantiques, la conclusion d'un pacte partenarial pour chaque territoire apparaît comme une opportunité et le Département a souhaité une déclinaison sur les 7 territoires des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion (SDSeI) par l'élaboration de Pactes Territoriaux Locaux pour l'Insertion (PTLI).

- Le Pacte Territorial Local d'Insertion se situe dans le droit fil de la territorialisation des services du Département. Il traduit la volonté du Département d'être au plus proche des usagers et en synergie avec les partenaires locaux. Le PTLI trouve ainsi naturellement sa place par rapport aux projets sociaux de territoire dont il constitue le volet insertion. Il mettra ainsi en œuvre l'indispensable transversalité de la politique d'Insertion en cohérence avec l'ensemble des grandes politiques déployées sur les territoires par le Département.
- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion, dans le contexte de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, constitue une opportunité pour décliner et mettre en œuvre la politique d'Insertion du Département. Chaque territoire décline ainsi les engagements du PDI quant à l'accueil et l'orientation du public, l'accompagnement des personnes, la construction de parcours d'insertion, le

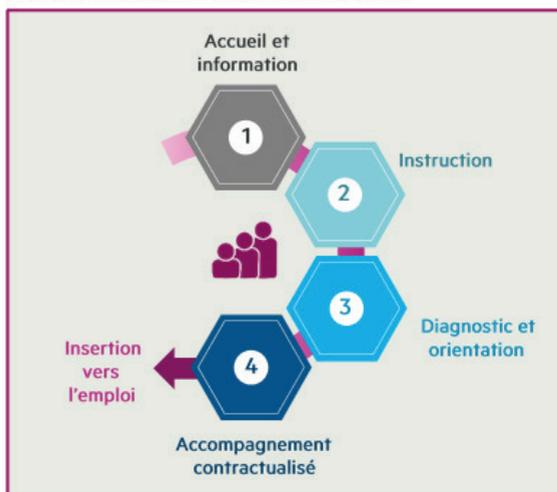
développement d'outils à même d'appuyer les personnes dans leur parcours d'insertion. Le PTLI garantit ainsi le respect des principes départementaux énoncés dans le cadre du PDI tout en tenant compte des ressources, particularités partenariales et territoriales existantes.

- Le Pacte Territorial Local pour l'Insertion s'ancre dans la richesse et la diversité des réalités territoriales. Chaque territoire doit composer avec un contexte socioéconomique différent, des ressources économiques qui lui sont propres, des profils de publics différents et des partenaires locaux singuliers. La thématique de l'insertion doit être partagée en proximité avec les acteurs du territoire. Les acteurs institutionnels et leurs échelons déconcentrés, lorsqu'ils existent, mais également les acteurs associatifs et les opérateurs qui interviennent au plus près des publics. Ces partenaires territoriaux sont en capacité non seulement de donner corps à la politique d'Insertion départementale mais surtout peuvent l'adapter aux besoins des publics et des ressources mobilisables. Cette démarche partenariale permettra d'incarner l'incontournable transversalité de la politique d'Insertion en conjuguant les compétences de l'ensemble des acteurs, que cela soit sur le champ social ou celui de l'accès à l'emploi.



Le PTLI a aussi pour objet de garantir le bon fonctionnement des différentes étapes de la chaîne d'insertion (voir ci-contre) sur le territoire, afin de répondre pleinement aux ambitions du PDI de ce point de vue.

Les fonctions de la chaîne d'insertion

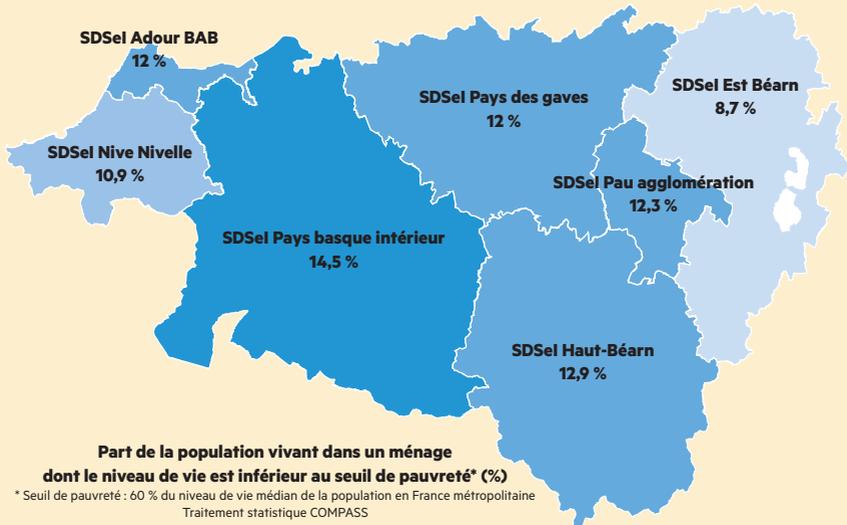


2

Les enjeux de l'insertion sur le territoire

Le territoire du SDSel Pau Agglomération reste dynamique malgré une légère décroissance de sa population. En 2013, le territoire comptait **161 606 habitants**, soit **24% de la population du département**. Il s'agit du territoire le plus peuplé du département mais c'est aussi le seul dont la population décroît entre 2008 et 2013 (-0,5% alors qu'au niveau national, la population croît de 0,5% sur la même période) en raison d'un solde migratoire négatif. Malgré cela, le renouvellement de la population est plus important que sur la plupart des autres SDSel : les nouveaux arrivants sont jeunes (20-34 ans), vivent seuls, disposent de relatifs hauts niveaux

Taux de pauvreté par SDSel en 2013 (%)



de formation (bac +2 et plus) et sont locataires du parc privé. En 2013, 5 110 ménages étaient des nouveaux arrivants sur le territoire de Pau Agglomération, ce qui représente 6% de sa population. Par ailleurs, 16% des locataires du parc privé n'y résidaient pas l'année précédente contre 9% en moyenne dans le département.

Le territoire concentre **78 215 emplois en 2013**, soit **29% des emplois du département**. Ce nombre a diminué de -0,3% entre 2008 et 2013 alors qu'il augmente

de 2,2% en moyenne dans le département. Par ailleurs, 13,9% des établissements actifs en 2013 étaient nouvellement créés, mais ce taux reste en dessous de celui du département, qui est de 14,1%. Pau Agglomération est donc un territoire qui perd des emplois, mais qui continue d'accueillir quotidiennement de nombreux actifs extérieurs au territoire du SDSel, puisqu'il compte 1,2 emploi pour 1 actif résidant sur le territoire en 2013 (l'un des taux de polarisation les plus élevés du département).

Le territoire est du point de vue social relativement contrasté. La précarité et la pauvreté sont relativement présentes. En 2013, **12,3% de la population vit sous le seuil de la pauvreté**, contre 11,8% dans le département, mais 14,5% en France métropolitaine. C'est sur ce territoire que la part des ménages couverts par les minimas sociaux est la plus importante : 9 210 ménages du territoire étaient couverts par l'AAH ou le RSA socle en 2015, soit 11,6% des ménages du territoire alors que ce taux est de 9,7% au niveau national .



En 2013, **43 %** des ménages étaient constitués d'adultes vivant seuls, contre **35 %** en France métropolitaine.



16,4 % des femmes et **17,2 %** des hommes vivant seuls vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.



En 2013, les familles monoparentales représentent **7,6 %** des ménages, contre **6,9 %** dans le département.



28 % de la population vivant en famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2013.

*SIG Politique de la Ville, CGET ; Données FILEAS décembre 2015,
Fichiers des allocataires des Caf, Source Cnaf*



Les résidences principales sont occupées à **14,5 %** par des locataires du parc social, contre **9,6 %** dans le département.

+1,1 % de logements par an entre 2008 et 2013, contre **1,7 %** dans le département.

*Observatoire des Pyrénées Atlantiques,
Portrait social de territoire SDSel Pau Agglomération, CD 64 – Compas ; Données CD 64*

De nombreuses problématiques restent ainsi prégnantes, et attirent l'attention des partenaires du PTLI :

Certaines compositions de ménages sont particulièrement exposées à la précarité, comme les personnes isolées (43% des ménages) et les familles monoparentales (7,6% des ménages).

Les deux Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) de l'agglomération (Saragosse et Ousse-des-Bois) concentrent des populations fortement précarisées : dans ces quartiers, 20 % des ménages allocataires de la CAF ont des ressources qui dépendent intégralement de prestations CAF (la moyenne est de 12% dans le département, et de 16% sur l'agglomération de Pau).

Plus contenu qu'à l'échelle nationale (9,7%), le **taux de chômage atteint 7,9%** de la population active dans la zone d'emploi de Pau au troisième trimestre 2017. Il est stable depuis le troisième trimestre 2012.

Dans le bassin d'emploi du Béarn (ZE de Pau et ZE d'Oloron), les demandeurs d'emplois (DEFM ABC) sont au nombre de 29 880 en novembre 2017. Cet effectif a augmenté de 4,6% entre novembre 2016 et novembre 2017.

La structure de la demande d'emploi dans le Béarn se caractérise par :

Une surreprésentation des jeunes de moins de 26 ans, qui forment 16,5% des DEFM ABC en novembre 2017 (contre 12,4% dans les Pyrénées-Atlantiques).

Une proportion des 50 ans et plus, équivalente à la moyenne mais importante (27% des DEFM ABC en novembre 2017 contre 26% dans le département).

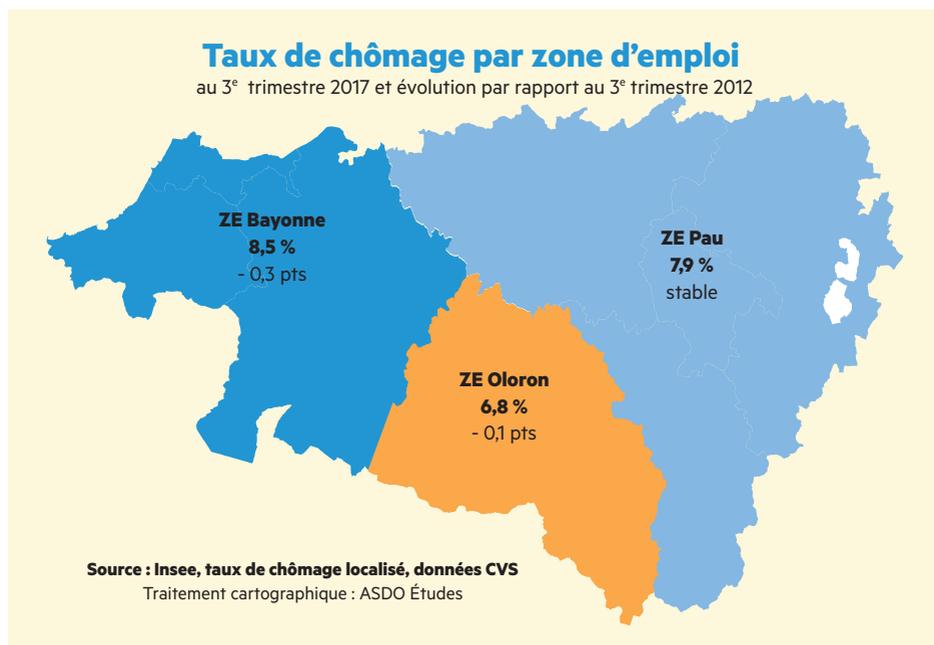
Pour autant, **le territoire reste confronté à plusieurs enjeux de taille du point de vue de l'accès à l'emploi et à la formation :**

Le nombre de jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation reste important. En 2013, 14% des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés n'étaient ni en emploi, ni en formation, ce qui représente près de 3 000 jeunes environ. Par ailleurs, 25% de la population des 15 ans ou plus non scolarisés sont non diplômés.

Près de deux projets de recrutement sur 6 sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs, en particulier dans les secteurs des services à la personne, de l'hôtellerie-restauration et de la viticulture/arboriculture. Le bassin du Béarn est le 3^e bassin le plus recruteur de la région (après celui de Bordeaux et du Pays basque) : 9 800 projets de recrutement ont été exprimés en 2017. L'activité saisonnière est comparable à celle de la France car 40% des projets de recrutement sont saisonniers (39% en France métropolitaine).

En 2013, 16% des salariés de 15 ans ou plus étaient en contrat précaire (CDD dont emplois saisonniers, emplois aidés, intérim, apprentissage) contre 15% en France métropolitaine.

En s'appuyant sur ces constats, les partenaires du PTLI ont identifié les forces et les faiblesses du territoire de Pau Agglomération (voir synthèse ci-après) du point de vue des enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. Ce travail a permis d'identifier plusieurs objets de travail prioritaires, qui concentreront leurs efforts pour les années à venir.



Les forces de notre territoire en matière d'insertion...

Sur le plan humain

- Une équipe pluridisciplinaire
- Un réseau partenarial (institutions et associations)

Sur le plan des dispositifs

- Politique de la Ville
- Plan Réalité Emploi, dispositif porté par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP)
- Groupe Mobilité et réseau de transport public

Sur le plan des procédures et organisation

- Une orientation réactive
- Une articulation efficace des dispositifs

Ses faiblesses ...

Sur le plan humain

- Un très grand nombre de bénéficiaires du RSA : 5 000 Bénéficiaires RSA, soit 36 % des allocataires du département
- 780 dossiers en attente d'accompagnement
- Une concentration de la précarité sur le territoire palois
- La précarité des publics : monoparentalité, personnes seules, jeunes
- Des problématiques liées à des publics spécifiques en croissance (gens du voyage/réfugiés/seniors)
- Un accès aux soins réduit, avec 1 000 familles sans médecin référent

Sur le plan des dispositifs

- Une méconnaissance de l'offre de service de l'ensemble des Institutions intervenant sur le champ de l'insertion

Sur le plan des procédures et organisation

- Une plateforme CAF à harmoniser sur le territoire/accès santé/accès au numérique
- Une offre de logement parfois inadaptée (vacances/précarité énergétique)



Ses opportunités pour l'avenir...

Sur le plan humain

- Diversité des publics prise en compte par les référents

Sur le plan des dispositifs

- Densité d'emploi importante sur le territoire + attractivité du territoire

Sur le plan des procédures et organisation

- Outils de rapprochement offre/demande en cours d'élaboration
- Renforcement des liens avec des dispositifs publics (par ex. Maisons du Citoyen/Maisons de service au public)

La déclinaison territoriale du PDI

Axe 1 - Un accueil et une orientation réactifs

Rappel des objectifs départementaux.

Parce que le temps des personnes que nous accompagnons n'est pas le même que celui de nos institutions, les différentes étapes de notre organisation permettant de les accueillir et de les orienter doivent être rapides, fluides, pertinentes, et aboutir à la proposition d'un parcours et d'outils d'accompagnement adaptés. Compte tenu de ces objectifs, le Département et ses partenaires se sont fixés pour objectifs :

- De réaliser une évaluation performante des situations, en s'appuyant sur les capacités des personnes, leurs compétences et leurs ressources professionnelles et/ou sociales.
- De déterminer le type de parcours le plus adapté à la situation de chacun, en gardant à l'esprit que l'insertion professionnelle est la finalité de l'accompagnement qu'ils mettent en œuvre.
- De réaliser ce travail d'évaluation et d'orientation en s'appuyant sur un principe de réactivité (permettant à l'accompagnement de commencer au plus tôt) et d'implication de la personne (en lui permettant de faire valoir ses choix, sur la base d'une bonne information sur l'offre d'insertion existante).
- D'outiller cette étape de diagnostic et d'orientation (selon une méthode et des outils partagés), afin de faciliter la convergence des pratiques et de forger une culture commune à l'ensemble des intervenants.

Pour cela, le territoire du SDSel Pau Agglomération s'engage à :

- Offrir un accueil et une information de qualité/garantir une instruction et une ouverture réactive des droits au RSA en direction des usagers se présentant sur les six sites du SDSel, afin de permettre à chaque personne de bénéficier d'une réponse de proximité et d'être accompagnée dans son accès au droit. Pour ce faire, une formation de l'ensemble du personnel administratif sera organisée, notamment concernant l'instruction du RSA et les droits et devoirs du bénéficiaire du RSA afin de développer les connaissances liées au dispositif. Une harmonisation de la procédure sur l'ensemble des six sites devrait également permettre une orientation homogène, ainsi qu'un suivi quantitatif et qualitatif plus facile à effectuer.

- Organiser des Cellules d'Orientation sur les six sites des SDSel afin d'assurer au plus tôt un diagnostic personnalisé et une orientation du bénéficiaire vers le référent le plus adapté à sa situation et en associant les partenaires (CCAS, PLIE...) sur les sites apportant une réelle plus-value à travers un regard croisé socio-professionnel.
- Garantir un Référent Unique à chaque bénéficiaire à l'issue des cellules d'orientation, en s'appuyant sur les quatre types d'accompagnement définis dans le PDI (accompagnement professionnel, accompagnement en parcours socio-professionnel, accompagnement en parcours social, parcours de veille sociale) et en mobilisant le bénéficiaire dans le choix de son orientation.

Axe 2 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

À travers le PDI 2017-2021, le Département se fixe pour objectif d'adapter l'accompagnement des personnes à leur situation et à leurs besoins, en diversifiant les modalités d'accompagnement proposées.

Pour cela, le territoire de Pau Agglomération s'engage à :

Assurer, par l'intermédiaire des cadres du SDSel, la régulation des parcours d'insertion sur le territoire, en s'appuyant sur le référentiel départemental d'accompagnement. A cet effet, sera proposé :

- Un suivi des portefeuilles des référents uniques interne au SDSel (assistants sociaux, animateurs locaux d'insertion par l'emploi, CESF, infirmières) par le chef de service de chaque site de façon à
 - les accompagner dans leurs pratiques,
 - leur proposer un soutien technique,
 - veiller à la dynamique de parcours proposé et prévenir l'immobilisme de certaines situations.

Ce suivi doit également permettre une harmonisation des pratiques d'accompagnement, en veillant au respect du cadre d'accompagnement souhaité, du délai et du taux de contractualisation. Il permet enfin d'optimiser la régulation des parcours.

- Le suivi des portefeuilles des référents uniques externes au Département et des ALIE sera assuré par le chef de Service Développement Territorial et Insertion, en

lien avec un cadre du site concerné. Cela permettra d'être garant du respect des missions qui lui sont confiées par convention ou marché avec le Département.

- Une veille concernant la contractualisation et les orientations : faire de la contractualisation un véritable outil. Son taux devra être augmenté et la réorientation proposée dès qu'elle est nécessaire à une évolution de parcours. Les cadres seront garants de cette veille, sur chacun des sites. Ils seront en charge de la validation des CER et des demandes de réorientations. De par le processus d'orientation classique, comme pour toute action supplémentaire ou ponctuelle d'alimentation des portefeuilles, chaque cadre de site est garant de l'alimentation du portefeuille de ses ALIE. Le référent unique doit être engagé dans un accompagnement dynamisant qui utilise la boîte à outil du PDI.
- Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion animera une commission insertion mensuelle à l'échelle du SDSel en lien avec le cadre expert de chaque site. Cette commission sera garante du suivi des parcours individuels et du respect des droits et devoirs du bénéficiaire RSA. La commission est saisie par le référent unique sous couvert de son supérieur hiérarchique qui identifie le type de procédure à actionner (plénière ou contradictoire) ou par un cadre du SDSel. D'un point de vue organisationnel, les saisines de la commission insertion seront centralisées par un gestionnaire administratif sur chaque site. Chargé du suivi du dossier jusqu'à la levée de suspension ou radiation, et ce, de façon à sécuriser le processus juridique et prévenir le risque contentieux. Le gestionnaire permettra de garantir une cohérence des décisions prises concernant un parcours individuel.
- Organiser l'animation territoriale du réseau des professionnels et assurer la coordination en veillant à déployer tous les dispositifs du PDI auprès des professionnels et des partenaires. Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion en charge de cette mission, réunira régulièrement les acteurs de l'Insertion qu'ils soient professionnels du SDSel ou partenaires extérieurs. Ce travail d'animation permet un meilleur suivi des marchés et conventionnements passés avec le réseau des partenaires. Il concourt également à la remontée des besoins exprimés par le territoire.

Axe 3 - Des parcours d'insertion adaptés aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

Le PDI 2017-2021 se fixe pour objectif de travailler davantage sur la construction de

parcours vers l'emploi, en cohérence avec les besoins des employeurs du territoire. En lien avec ses partenaires, le Département cherche ainsi :

- À renforcer la coopération entre les partenaires autour des métiers émergents et des besoins des entreprises.
- À favoriser la montée en compétences de l'ensemble des professionnels mobilisés sur l'accompagnement des personnes, autour des enjeux d'accès à l'emploi et à la qualification.
- À rapprocher les opportunités d'emploi et les personnes accompagnées, en élaborant une candidathèque, en développant l'accès à la formation, en facilitant les périodes d'immersion en entreprises, en continuant à soutenir et à développer le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), en développant le recours aux clauses d'insertion et en développant des relations régulières avec les acteurs économiques du territoire.

Pour cela, le territoire de Pau Agglomération s'engage à :

Le Chef de Service Développement Territorial et Insertion assurera l'animation de l'ensemble du réseau des référents uniques RSA, des cadres du territoire concernant le dispositif RSA et l'actualité des dispositifs existants sur le territoire. Cette animation permettra une acculturation commune et un partage des pratiques :

- Développement d'une transversalité des accompagnements assurés par les différents professionnels de nature à susciter des temps de travail communs aux RU professionnels et sociaux ;
- Garantir une bonne connaissance des informations concernant la formation professionnelle auprès des RU ;
- Susciter des rencontres référents/ employeurs pour améliorer la connaissance des besoins des recruteurs ;
- S'appuyer sur le réseau partenarial en lien avec le secteur économique pour favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Développer une meilleure coopération et transversalité des interventions au sein du SDSel entre les différents RU. La participation des RU sociaux (assistantes sociales, infirmières, conseillères en économie sociale et familiale) et ALIE aux cellules d'orientation, la participation aux instances techniques (CTE), seront de nature à développer de nouvelles pratiques et à mobiliser les travailleurs sociaux dans la prescription des actions du PDI.

Développer une coopération étroite avec les agences locales pour l'emploi de

Pôle Emploi via des liens réguliers avec les conseillers, notamment à travers un partage des offres d'emploi et des CV et l'organisation de temps de concertation autour de situations relevant des demandeurs d'emploi du territoire.

Poursuivre et renforcer les collaborations étroites avec le PLIE de Pau et les CCAS, afin de sécuriser le suivi des parcours d'insertion professionnelle et de mutualiser les actions d'insertion mises en place sur le territoire.

Garantir la mise en œuvre de la convention de partenariat avec Pôle Emploi autour de « l'Accompagnement Global » des publics en Insertion, mobiliser les professionnels sociaux à orienter vers Pôle Emploi les personnes pouvant relever de ce type d'accompagnement et mettre en œuvre l'élargissement de cette convention au public non bénéficiaire du RSA.

Apporter une attention particulière :

- au suivi des parcours des salariés en insertion au sein des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique. Les Chefs de Service Développement Territorial et Insertion participeront aux comités de suivi existants dans les structures de l'IAE présentes sur le territoire. Les professionnels du SDSel seront mobilisés pour orienter les bénéficiaires vers ces structures, offrant une première marche vers un retour à une activité salariée.
- à l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans en prévention de l'entrée dans le dispositif RSA à 25 ans, en lien avec la Mission Locale, en étant partie prenante du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et Garantie Jeunes en travaillant en complémentarité auprès de ces jeunes pouvant être accueillis aussi bien au sein de la Mission Locale que dans les services du SDSel.
- aux publics singuliers, dans une logique d'adaptation de l'offre de service d'insertion (personnes en situation de handicap, gens du voyage, foyers monoparentaux...).

Axe 4 - Des outils à développer pour mieux répondre aux besoins

Rappel des objectifs départementaux.

Au regard du diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du PDI 2017-2021, le Département souhaite s'associer à ses partenaires pour renforcer les outils à la disposition des référents afin de mieux répondre à certains besoins aujourd'hui

insuffisamment couverts. Quatre thématiques d'intervention ont été particulièrement identifiées :

- Le soutien à la mobilité, notamment en capitalisant sur les expériences initiées sur plusieurs territoires, en développant l'information et la communication autour des offres existantes soutenant des plateformes de soutien à la mobilité mutualisant les ressources avec les partenaires.
- L'accès aux soins, en travaillant notamment avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour faciliter l'accès aux soins des personnes rencontrant des problématiques de santé physique et/ou psychique, ainsi qu'en construisant des parcours d'accompagnement spécifiques pour ces personnes.
- L'accès et le maintien dans le logement, en s'appuyant notamment sur les actions développées au titre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- Le développement du lien social, pour rompre l'isolement, notamment en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des structures de proximité (centres sociaux, espaces de vie sociale, réseau associatif, CCAS, actions collectives diverses etc.).

Pour cela, le territoire de Pau Agglomération s'engage à :

Mettre en œuvre plusieurs chantiers locaux afin de renforcer les outils disponibles et faciliter l'insertion des personnes accompagnées, notamment autour des questions :

- du logement, de l'aide alimentaire, de l'accès aux soins (§ fiches 1, 2 et 3 de l'axe 2) ;
- du rapprochement entre les demandeurs d'emploi et le secteur économique, afin de favoriser l'employabilité et l'emploi ;
- de la mobilité au travers d'une plateforme réunissant les principaux acteurs en présence.

4

Les chantiers partenariaux à engager

Afin d'organiser sur le territoire l'intervention conjointe du Département et de ses partenaires locaux, le Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion (SDSeli) Pau Agglomération a engagé une concertation partenariale au début de l'année 2018. Plusieurs temps de travail ont permis d'identifier différents chantiers communs, répondant aux problématiques et aux enjeux propres au territoire en matière d'insertion.

Quatre grandes problématiques, ou axes locaux, qui se déclinent en chantiers partenariaux, ont été identifiés sur le territoire Pau Agglomération, tenant compte des problématiques soulevées par le territoire et les publics qu'il dénombre.

- Axe local 1 : Insertion et santé publique.
- Axe local 2 : quels outils et réponses adaptés pour des publics singuliers ?
- Axe local 3 : le parcours d'insertion : moyen de lutte contre la pauvreté.
- Axe local 4 : la mobilisation de l'emploi par le rapprochement de l'offre et de la demande.

Quelles perspectives de travail ?

De quoi ou de qui parle-t-on ?

Insertion et santé publique

Quels outils et réponses adaptés pour des publics singuliers

Le parcours d'insertion : moyen de lutte contre la pauvreté

La mobilisation de l'emploi par le rapprochement de l'offre et de la demande

Isolement

Accès aux soins

Freins d'accès à la santé

Inclusion ou exclusion numériques (frein à la santé)

Familles monoparentales

Migrants

Gens du Voyage

Jeunes en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Personnes en situation de handicap

Séniors, Jeunes

Ce qui relève du champs social : logement, santé, ruptures familiales (etc.)

Ce qui relève du « pro » : scolarisation, réseau, mobilité (etc.)

Emploi salarié

Emploi non salarié

Démarche territoriale qui dépasse le périmètre du SDEI

Que(s) guichet(s) pour les usagers en ruptures

Une écoute orientée

Une prise en charge spécifique

Référence de parcours

Inclusion numérique

Maillage partenarial

Listing des dispositifs existants côté « social »

Listing des dispositifs existants côté « pro »

Les thématiques transverses

Synergies territoriales à développer

Passerelles emploi salarié ET création d'entreprise

Inclusion numérique / visibilité des offres

Chantier 1 – Insertion et santé publique

Un ensemble de quatre actions est proposé en vue de favoriser l'insertion des publics présentant des fragilités sur le plan de la santé, de la santé mentale, avec des corollaires comme l'estime de soi ou la capacité d'accéder à une offre de soin existante. Un volet relatif à la bonne connaissance des professionnels qui interviennent dans les champs de l'insertion et la santé permettra d'optimiser la fluidité des parcours d'usagers par le biais d'une orientation renseignée.

Axe local 1

Insertion et santé

Fiche projet 1

Une meilleure coordination des professionnels en faveur d'un parcours fluidifié de l'utilisateur

Constat

Les dispositifs existants en matière d'insertion sont méconnus, y compris des partenaires chargés de l'insertion sur le SDSel. Pour améliorer et fluidifier les parcours d'insertion, le territoire souhaite développer la connaissance des dispositifs en se concentrant sur une meilleure coordination des professionnels : une journée d'information et de présentation des dispositifs sera organisée pour tous les partenaires de l'insertion, de la santé et de l'action sociale, l'objectif étant d'élaborer un répertoire (numérique) des missions, des territoires, des référents et de leurs coordonnées.

Les objectifs visés

Améliorer la connaissance mutuelle des partenaires, de leurs dispositifs, afin d'optimiser l'orientation des publics.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Développer une journée annuelle partenariale « insertion et sante »	Département CPAM CHU	2019 Semestre 2	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Élaboration d'un répertoire des offres partagé	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de partenaires présents lors des rencontres.

Réalisation effective du répertoire d'offres.

Indicateurs qualitatifs

Observation de la fluidification du parcours de l'utilisateur en matière de santé et impact sur son insertion sociale, professionnelle.

Axe local 1

Insertion et santé

Fiche projet 2

Une amélioration de l'accès aux soins

Constat

- 1000 foyers sans médecin référent sur le SDSel Pau Agglomération.
- Des difficultés d'accès aux soins pour les publics bénéficiaires de la CMU.
- Un manque d'autonomie dans les démarches administratives pour l'ouverture de droits.

Les objectifs visés

- Assurer une meilleure information des publics dans une perspective préventive.
- Faciliter l'accès aux offres compatibles tiers-payant.
- Utiliser les procédures de recours CPAM.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Augmenter les prescriptions vers les bilans de la CPAM	Département CPAM	2019	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Développer un partenariat avec les centres mutualistes (dentaire, optique et équipements auditifs) et les centres médicaux ou maisons médicales	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Diffusion d'information sur les actions de prévention (type « Manger - Bouger »)	Département	2019	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de prescriptions vers la CPAM.

Nombre d'orientations d'usagers effectuées vers les centres mutualistes.

Indicateurs qualitatifs

Constat d'amélioration de la prise en charge santé des usagers reçus en SDSel.

Axe local 1

Insertion et santé

Fiche projet 3

Accompagnement à la levée de freins psychologiques

Constat

- De nombreux usagers se retrouvent dans des mécanismes d'exclusion qui amènent des blocages individuels dans leur parcours et face à des freins psychologiques à lever (repli sur soi/déni de ses difficultés conduisant à une exclusion durable).
- Les professionnels de l'insertion se trouvent désarmés face à ces situations et sont en demande d'outils pour lever les résistances.

Les objectifs visés

- Développer la prise de conscience des individus dans leurs difficultés.
- Redynamiser les publics, rompre un cycle d'exclusion et réengager les individus vers la prise de décision/de risque.
- Proposer un parcours d'insertion adapté.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Elaborer un cahier des charges lié à une prestation « lever les freins psychologiques ou comportementaux » en lien avec le SDSel Adour BAB	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Déterminer un partenaire local susceptible de porter l'action, en appui avec les référents	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Mettre en place cette prestation à visée professionnelle et la partager avec les partenaires de l'insertion	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de bénéficiaires concernés.

Nombre de sorties positives dans l'année suivant l'accompagnement spécifique.

Indicateurs qualitatifs

Parcours d'insertion/d'inclusion des individus réactivés.

Axe local 1

Insertion et santé

Fiche projet 4

Améliorer l'accès à la santé des personnes étrangères en développant la connaissance et la qualité de l'interprétariat

Constat

- Méconnaissance des référents de l'offre de service interprétariat.
- Peu de formation des référents à l'anglais.
- Augmentation des publics en difficulté avec la langue.
- Problème de confidentialité, de traduction pertinente.

Les objectifs visés

- Créer un référentiel de l'offre de service présente sur le SDSel.
- Acculturer l'ensemble des équipes à cette problématique.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Création d'un listing d'interprètes en lien avec la Préfecture	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Établir une charte de confidentialité à l'intention des partenaires pour faciliter l'usage de cet outil	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Évaluer les possibles et les niveaux de compétences nécessaires à la mise en place du projet d'insertion	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
4	Formation pour les agents à l'anglais	Département	2020	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'utilisateurs bien orientés par les professionnels.

Indicateurs qualitatifs

Amélioration de la qualité de l'information diffusée aux usagers.

Amélioration de l'accompagnement des publics non francophones par les services.

Chantier 2 – Quels outils et réponses adaptés pour des publics singuliers ?

Axe local 2

Quels outils et réponses adaptés pour des publics singuliers ?

Fiche projet 1

Outil de maillage partenarial

Constat

- La multiplicité des référents autour d'une situation rend le partage de l'information difficile.
- Le cloisonnement des dispositifs empêche la circulation de l'information liée à l'utilisateur.

Les objectifs visés

- Identifier l'ensemble des référents en présence autour d'une situation.
- Assurer une cohérence des étapes du parcours, ainsi que sa traçabilité (sous couvert juridique).
- Désigner un coordinateur de parcours.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Organiser des rencontres mensuelles entre tous les intervenants (bénévoles, institutionnels)	Département	2019	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Clarification des missions de chacun et impulsion des coopérations entre acteurs	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Création d'un outil de partage d'info en vue de l'analyse et évaluation du parcours (sous couvert juridique). Modèle = logiciel PAACO	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de réunions partenariales et taux de fréquentation.

Nombre de projets coopératifs émergents.

Indicateurs qualitatifs

Changement de pratiques pour les référents, notion de secret partagé.

Axe local 2

Quels outils et réponses adaptés pour des publics singuliers ?

Fiche projet 2

Outil de recensement des jeunes en difficulté d'insertion

Constat

- Beaucoup de jeunes terminent un suivi Mission Locale sans liaison avec le SDSEI ou le CCAS.
- Peu de lien entre les référents. Pas de traçabilité des parcours.

Les objectifs visés

- Recréer du lien entre les référents.
- Assurer une traçabilité dans les parcours.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Partage d'un fichier des personnes	Département	Dès 2018	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Proposer un rdv tripartite d'échange autour des dossiers concernés	Département	Dès 2018	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Proposer une instance de régulation trimestrielle ML/SDSEI	Département	Dès 2018	<input type="checkbox"/> Non engagé <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs qualitatifs

Renforcement de la collaboration.

Chantier 3 – Le parcours d’insertion : moyen de lutte contre la pauvreté

Comment construire un parcours d’insertion qui tient compte de la situation de pauvreté dans laquelle la personne se trouve ? Pour amorcer ce questionnement, il faut inciter l’usager à être acteur de son parcours. Toute personne accompagnée dans un parcours d’insertion pourra bénéficier d’accompagnements individuels respectueux de sa personne. Des ateliers collectifs seront également mis en place au sein des structures qui accueillent les publics concernés. La question de l’inclusion numérique et de l’utilisation des outils par les usagers accompagnés est ici centrale. Du côté des professionnels il s’agit de favoriser la connaissance mutuelle des acteurs, en organisant des rencontres mensuelles où tous les intervenants (bénévoles, professionnels du champ social ou de la santé) pourra échanger autour d’une thématique après présentation de la structure. Par ailleurs, un annuaire des missions et de leurs coordonnées sera élaboré.

Axe local 3

Le parcours d’insertion comme moyen de lutte contre la pauvreté

Fiche projet 1

Inclusion numérique

Constat

- De nombreux usagers sont en difficulté vis-à-vis de la dématérialisation des procédures administratives.
- Méconnaissance des référents de l’offre de service.
- Nécessité de limiter les temps d’attente.

Les objectifs visés

- Diffuser l’information sur l’offre de service d’inclusion numérique.
- Aider les publics en difficulté.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Diffusion de l’information sur les outils existants (Maison du Citoyen, CS Pépinière)	SDSel	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	CD 64 (DINS et relai SDSel) : s’appuyer sur la démarche portée par le CD 64 en matière de plan d’inclusion numérique	SDSel	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d’évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d’usagers orientés vers les outils existants.
Amélioration du délai d’accès aux prestations par l’usager.

Indicateurs qualitatifs

Changement de pratiques pour les référents, notion de secret partagé.

Axe local 3

Le parcours d'insertion comme moyen de lutte contre la pauvreté

Fiche projet 2

S'approprier son Parcours d'Insertion

Constat

- Enjeu de remobilisation des publics éloignés autour d'un atelier collectif lié à l'emploi.

Les objectifs visés

- Inscrire des personnes éloignées de l'emploi dans une dynamique liée à un projet.
- Renforcer la confiance en soi, redevenir l'acteur principal de son parcours (changement de posture).
- Faire évoluer les représentations de ce public sur le monde de l'entreprise.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Cahier des charges d'un atelier participatif en lien avec différentes structures (EMA, ML, CCAS, référents sociaux et professionnels) en mutualisant les ressources	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Atelier ponctuel porté par les ALIE déjà expérimenté avec succès sur le SDSel, à reprogrammer tous les trimestres selon des thématiques à définir	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Outils d'auto-évaluation à disposition des candidats	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'ateliers.

Nombre et qualité des auto-évaluations réalisées par les candidats.

Indicateurs qualitatifs

Plus-value sur les parcours.

Appropriation par les référents internes au SDSel et externes (Pôle Emploi, PLIE de l'Agglo de Pau, etc.).

Axe local 3

Le parcours d'insertion comme moyen de lutte contre la pauvreté

Fiche projet 3

Mise en place d'un atelier participatif accompagnement vers l'autonomie

Constat

- Beaucoup de rdv usagers concernent des demandes identiques (démarches administratives, etc...).
- La problématique du logement dans le secteur privé doit être mieux abordée.
- Les rendez-vous en face à face limitent les moyens d'action.

Les objectifs visés

- Lever des freins, et rendre la personne actrice de son parcours.
- Redynamiser grâce au collectif.
- Fédérer les agents autour du collectif.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Recenser les partenaires intéressés (CCAS, Mission Locale, MSAP, Centre Social de la Pépinière, PLIE)	Département	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Création d'un atelier collectif, animé par un agent administratif, une CESF	Département	Fréquence mensuelle 2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de personnes inscrites.

Nombre d'atelier réalisés et taux de présences.

Indicateurs qualitatifs

Fluidifier les permanences.

Plus-value sur les parcours.

Chantier 4 – La mobilisation de l’emploi par le rapprochement de l’offre et de la demande

La relation aux entreprises et le développement des opportunités d’emploi doit être au centre d’une dynamique partenariale de territoire. Elle doit permettre d’optimiser la qualité des prescriptions et créer les conditions d’une réponse adaptée en faveur des entreprises qui cherchent à recruter, et des personnes en besoin d’emploi.

Par suite, l’optimisation de la réussite dans les sorties positives de parcours passe par une bonne technique de recherche d’emploi et un rapprochement des demandeurs et des entreprises.

Axe local 4

La mobilisation de l’emploi par le rapprochement de l’offre et de la demande

Fiche projet 1

Développer la relation entreprise à l’échelle de l’agglomération paloise

Constat

- La relation entreprise et le développement des opportunités d’emploi sont les moteurs du parcours d’insertion.
- Le SDSel de Pau Agglomération concentre près de 80 % des emplois du Béarn.
- L’étude DICTYS relative au fait de favoriser le lien entre des publics en difficultés d’insertion et le secteur économique conclue à l’exigence de coopération entre les acteurs.
- Nécessité d’animer un réseau d’entreprises en lien avec les principaux acteurs comme la Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), Pôle Emploi, etc.

Les objectifs visés

- Coordonner l’action CDAPBP/SDSel/équipes de prospection de Pôle Emploi et impulser les coopérations.
- Organiser les conditions d’une réponse adaptée aux demandeurs d’emplois sur le territoire en lien étroit avec le Plan Réalité Emploi.
- Mutualiser les actions de prospection d’entreprises ressources en lien avec la CDAPBP sur les opportunités de développement économique, les chambres consulaires.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Optimiser une logique de coopération mutualisée avec le Plan Réalité Emploi, les GEIQ, FACE, Pôle Emploi et les Chambres Consulaires	SDSel CDAPBP Pôle Emploi	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Prospecter les offres, les mettre à disposition des candidats du SDSel Pau Agglomération et recenser les entreprises	SDSel CDAPBP Pôle Emploi	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Repositionner la médiation à l’emploi en faveur des entreprises et des bénéficiaires	SDSel CDAPBP Pôle Emploi	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

4	Mobiliser les PMSMP, la connaissance du bassin d'emploi, les rencontres avec les entreprises, les clauses sociales dans les marchés publics	SDSeI CDAPBP Pôle Emploi GEIQ	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
---	---	--	------	---

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'entreprises mobilisées.

Stock d'emploi généré.

Nombre de clauses sociales mobilisées.

Indicateurs qualitatifs

Lutter contre les représentations usagers/milieu de l'entreprise.

Création et animation d'un réseau d'entreprise.

Axe local 4

La mobilisation de l'emploi par le rapprochement de l'offre et de la demande

Fiche projet 2

Atelier collectif technique et recherche d'emploi

Constat

- Manque d'un outil de veille sur les offres d'emploi.
- Pas de mutualisation des démarches d'intermédiation effectuées individuellement par les ALIE.
- Pas de capitalisation autour de ces démarches.

Les objectifs visés

- Améliorer la réactivité de proposition des offres aux candidats.
- Rapprocher les ALIE des employeurs.
- Créer un fichier d'entreprises connues/ressources.

Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Moyens à mobiliser	Suivi
1 Créer, sur un site, un lieu propice à la veille des offres d'emploi, co-animé par 1 agent administratif, 1 ALIE et 1 CESF tournants, en associant les usagers	SDSel	2019	- Atelier collectif pour une permanence d'1 heure tous les 2 jours - Ordinateurs et téléphones en accès libre	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2 Identifier les Bénéficiaires RSA les plus près des exigences formulées par ces offres	SDSel	2019	Lors des réunions d'ALIE	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3 Proposer l'offre, diffuser l'offre sur la plateforme Extranet, préparer le candidat si besoin	SDSel	2019	- Atelier collectif - Veille documentaire sur l'actualité emploi - Moyens financiers	<input type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'offres captées.

Nombre de mises en relations produites.

Indicateurs qualitatifs

Appropriation des usagers de la démarche de confrontation à l'emploi.

Acculturation entreprise des accompagnants.

Axe local 4

La mobilisation de l'emploi par le rapprochement de l'offre et de la demande

Fiche projet 3

Un jour un métier

Constat

- Les candidats ont des représentations sur les entreprises et vice versa.
- Un entretien de recrutement seul ne permet pas toujours de les éviter.

Les objectifs visés

- Décloisonner les dispositifs.
- Rassurer les candidats sur leur potentiel.
- Accompagner les candidats sur les savoir-être et postures, limiter le risque lié au recrutement.

	Actions opérationnelles	Pilote(s)	Calendrier	Suivi
1	Mettre en place une journée trimestrielle d'accueil et de mise en condition de travail des usagers pour du partage d'expérience	SDSel	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
2	Se rapprocher des organisations professionnelles pour organiser un groupe d'employeurs référents de la journée d'accueil	SDSel	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé
3	Sensibiliser les candidats à la posture attendue, sans intermédiaire avec les employeurs	SDSel	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Non engagé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Réalisé

Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs quantitatifs

Nombre de journées d'accueil.

Nombre de recrutements pourvus.

Indicateurs qualitatifs

Évolution de la posture des candidats.

Évolution de la posture des accompagnants.

Le pilotage, le suivi et l'évaluation du pacte

Le pilotage du Pacte

La gouvernance du PTLI Pau Agglomération sera assurée par le Comité Territorial des Partenaires, instance de suivi, d'incubation de projets et d'évaluation tout au long de la démarche.

Le Comité Territorial des Partenaires s'est réuni à deux reprises en 2018. Il se réunira à raison d'une à deux fois par an en fonction des exigences de suivi du PTLI et des avancées des actions menées conjointement.

Le pilotage du Comité des Partenaires est confié au directeur du SDSel et son animation, au Chef de Service Développement Territorial et Insertion. Le Comité des Partenaires rassemble également les cadres du SDSel qui relaient la démarche impulsée auprès des équipes sociales pluridisciplinaires, les informe des partenariats et des actions en développement et les sensibilisent aux actions nouvelles qui y sont développées telles qu'elles figurent dans le présent document.

Composition du Comité Territorial des Partenaires Pau Agglomération

- Cadres du SDSel
- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Plan Local d'Insertion par l'Emploi
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- CAF
- MSA
- Chambre des Métiers d'Aquitaine
- CCI
- Région Aquitaine
- Centre Social Gadjé Voyageurs
- Centre Social la Pépinière
- Centre Social du Hameau
- Centre Social du Mazères
- CCAS de Pau
- CCAS de Billère
- CCAS de Lons

- CCAS de Lescar
- CCAS du Jurançon
- CCAS de Gan
- Centre Hospitalier de Pau

Le suivi opérationnel des chantiers partenariaux

Les axes locaux du présent PTLI ont été élaborés et leurs définitions précisées en lien avec les partenaires. Par la suite, en 2018, 4 ateliers de travail, correspondant aux 4 axes locaux ont été déployés afin de concevoir l'ensemble des fiches actions.

Au-delà du Comité Territorial des Partenaires, une réunion annuelle d'information collaborative du réseau permettra de rassembler l'ensemble des acteurs de l'insertion afin de mesurer l'avancée des chantiers, mais également de partager les informations propres à chaque acteur, ceci dans une logique et une dynamique de bonne connaissance mutuelle en faveur d'une information optimisées à l'usager quelle que soit sa porte d'entrée. Par cette impulsion partenariale, le SDSel Pau Agglomération entend ainsi contribuer à l'animation et l'incarnation du chef de filât départemental en matière d'action sociale et d'insertion.

Les actions du PTLI se déploieront sur 3 années.

Les partenaires engagés dans la démarche sont ici remerciés d'avoir très largement contribué à l'élaboration de ce PTLI.

INSERTION

Département des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

4, allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ